

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 28 septembre, à 20 heures 36, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par Monsieur DESCROUET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous sa présidence.

**Présents** : M. DESCROUET, M. CHEVALIER, M. MINIER, Mme WITON, M. PEREZ, Mme BELLILI, M. BROLLIER, Mme PETIT, Mme CAPDEVILA, M. DELJEHIER, Mme HORTENSE, M. YAHOUEDOU, Mme TETE, M. TSARAMANANA, Mme AKPANE, Mme BARO, M. LE GUEN, Mme HAMADEH, M. ROBIN-LEROY, Mme ENNUYER, Mme GUILHEM, M. FABRIANO, Mme MANZANO-TORRES, M.UNG, Mme GUERIN, M. ARCIS

**Pouvoirs** : Mme BRUNEL pouvoir à M. DESCROUET  
M. GOUDOU pouvoir à M. MINIER

### **Absents**

**Non représentés** : M. BODIER

**Administration** : Mme BROWNE, Directrice Générale des Services  
Mme LAMPART, Directrice des Affaires Juridiques  
Mme PAPIGNY, Collaboratrice du Maire

**Secrétaire de séance** : Mme WITON

*Le quorum est atteint.*

*Membres du Conseil Municipal en exercice : 29*

*Membres du Conseil Municipal présents et représentés : 28*

*Membres du Conseil Municipal absents non représentés : 1*

---

### **L'ordre du jour est le suivant :**

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020
1. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
2. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Nomination des membres
3. Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme
4. ALSH n°5 : signature de la convention d'aide financière du Conseil Départemental
5. Demandes de subvention pour les coopératives scolaires dans le cadre de projets pédagogiques
6. Attribution d'une subvention du Département pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs
7. Attribution d'une subvention par le Département pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports
8. Adoption des conventions de financement avec le Département pour la gestion des établissements d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans
9. Modification du règlement de fonctionnement du relais assistant (e)s maternel(le)s communal

10. Rétrocession de voirie, 21 Route de Meaux
11. Acquisition d'une maison d'habitation, 13 route de Meaux
12. Acquisition de 3 coques commerciales et d'un logement – Opération cottage d'Amilly
13. Recours aux contrats d'apprentissage
14. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

### **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Madame Martine WITON, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE : Approuvée à l'unanimité**

#### **0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention : aucune**

**Arrivée de Madame Maria-Pia MANZANO-TORRES à 20h39**

#### **1. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation* ».

Un projet de règlement est parvenu à l'ensemble des Conseillers Municipaux, il vous est proposé de le valider.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Interventions :**

**Question N°1 de Madame Fatiha GUERIN**

**Madame GUERIN** demande que concernant l'envoi de la tribune de l'opposition, il lui soit envoyé un calendrier avec les dates extrêmes de dépôt de leur article afin de ne pas rater une publication.

**Monsieur le Maire** indique qu'il n'y a pas de changement dans le calendrier précisé dans le règlement. En revanche, il propose qu'elle soit prévenue de tout changement ou retard dans la conception du magazine afin qu'elle puisse remettre son article dans les temps.

## 2. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Nomination des membres

### Rapporteur : Madame Véronique HORTENSE

Afin de compenser la diminution des ressources fiscales communales, le législateur a mis en place un versement financier opéré par l'EPCI à taxe professionnelle unique au profit de chacune de ses communes membres, et qui constitue une dépense obligatoire : **l'attribution de compensation.**

Cette attribution de compensation, dont le montant est basé, par principe, sur le montant de taxe professionnelle auparavant perçu par la commune est corrigé du montant des « charges transférées » à l'EPCI, c'est-à-dire du « poids » financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes au groupement. Cette charge financière est évaluée, par une commission « ad hoc », la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), dont l'organisation et la composition sont fixées selon la loi par son règlement intérieur lui-même adopté par l'organe délibérant de l'EPCI.

La CLECT a donc pour vocation à être mise en place au sein des seuls EPCI faisant application du régime fiscal de la taxe professionnelle unique et créés après la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999. Elle concerne essentiellement les communautés d'agglomération et les communautés urbaines.

Le Val d'Europe Agglomération a l'obligation de créer cette nouvelle commission communale dont la composition est déterminée à la majorité des deux tiers du conseil communautaire.

Par délibérations du 11 février 2016, le Val d'Europe Agglomération a procédé à la création de cette commission et a approuvé le règlement intérieur fixant sa composition et son fonctionnement.

Il a été décidé de la composition suivante :

- Chaque commune membre du Val d'Europe Agglomération disposera de deux sièges au sein de la CLECT, à raison de deux délégués titulaires à chacun desquels est adjoind un délégué suppléant.

Les membres de la CLECT sont élus jusqu'à la fin du mandat en cours.

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, ces membres « *sont désignés par le conseil municipal de chaque commune, parmi les conseillers municipaux, selon les modalités déterminées par chacune des communes* ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les Conseillers Municipaux suivants à la CLECT :

#### En titulaire :

- Madame Véronique HORTENSE
- Monsieur Francis ROBIN-LEROY

#### En suppléant :

- Monsieur Loïc MINIER
- Monsieur Rodolphe LE GUEN

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces nominations à la CLECT.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **26**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **2 – Madame Fatiha GUERIN – Monsieur Dimitri ARCIS**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

#### Intervention : aucune

### 3. Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme

**Rapporteurs : Monsieur Alain DELJHIER et Monsieur Loïc MINIER**

Afin de répondre à l'obligation légale de dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour les communes de plus de 3 500 habitants, à compter du 1er janvier 2022, le logiciel OXALIS sera déployé auprès des communes de Val d'Europe Agglomération (VEA) et un GNAU (Guichet Numérique Unique des Autorisations d'Urbanisme) sera mis en place.

Pour sécuriser juridiquement ce déploiement, VEA met en place un groupement de commandes dont elle sera le coordonnateur, en vue de la passation et l'exécution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société OPERIS, éditeur du logiciel. Dans ce cadre, VEA sera, pour l'exécution de ce marché, l'unique interlocuteur du prestataire, et avancera l'ensemble des frais. Chaque commune remboursera ensuite les frais lui incombant.

A cet effet, il a été établi un projet de convention pour permettre la constitution de ce groupement.

Il est demandé au conseil Municipal :

- D'approuver la signature de la convention de groupement de commandes entre Val d'Europe Agglomération et la commune de Serris,
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante,
- D'approuver le lancement de la consultation ayant pour objet la réalisation de prestations de services informatiques pour la solution logicielle OXALIS et la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,
- D'autoriser le Président de Val d'Europe Agglomération à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public,
- D'autoriser la signature du marché public découlant de la convention par le Président de Val d'Europe Agglomération ainsi que des pièces s'y rapportant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention : aucune

### 4. ALSH n°5 : signature de la convention d'aide financière du Conseil Départemental

**Rapporteur : Madame Véronique HORTENSE**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Conseil Départemental pour la construction du Centre de Loisirs n°5.

Lors du projet de construction de ce Centre de Loisirs, dont la maîtrise d'œuvre a été déléguée à VEA (Val d'Europe Agglomération), la commune a fait appel à plusieurs organismes. Une convention de financement avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) a déjà été signée. Il convient d'en signer une autre avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, pour participer au financement du projet.

Le plan de financement du projet s'établit ainsi :

Coût du projet : 2 967 544 € TTC

Subventions demandées :

- Etat (DSIL) : 618 238 €
- Département : 110 600 €
- CAF : 250 000 €

Le reste à charge étant partagé entre VEA et la Commune à 50/50.

Le Conseil Départemental a répondu favorablement au financement de la construction du Centre de Loisirs à hauteur de 110 600 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le Conseil Départemental.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention : aucune**

**5. Demandes de subvention pour les coopératives scolaires dans le cadre de projets pédagogiques**

**Rapporteur : Madame Noura BELLILI**

A chaque rentrée scolaire, les écoles peuvent élaborer des projets pédagogiques qui font l'objet de demande subvention auprès de la municipalité.

Ces projets pédagogiques doivent s'articuler autour de l'un de ces thèmes :

- Education physique et sportive
- Education artistique et action culturelle
- Patrimoine et géographie
- Découverte du monde des sciences et de la technologie
- Lecture, écriture, littérature
- Langues étrangères et régionales

**1/ Ecole élémentaire Jean de la Fontaine**

<b>Nom du projet</b>	Achat d'un kit de robotique éducative
<b>Objectifs</b>	Suite logique de l'année précédente sur la robotique : Continuer à coder des déplacements d'un robot et se fournir en matériel pour avoir une activité régulière
<b>Prestation</b>	Achat de kit robotique de la société « Speechi »
<b>Nombre de classes</b>	Toute l'école, du CP au CM2
<b>Nombre d'élèves</b>	130 élèves
<b>Durée</b>	Ateliers menés par les enseignants sur l'année scolaire
<b>Montant demandé</b>	1 000€
<b>Contribution coopérative scolaire</b>	680€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1 000€ à la coopérative de l'école élémentaire Jean de la Fontaine.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention : aucune**

## 2/ Ecole primaire Robert Doisneau

<b>Nom du projet</b>	Au fil des émotions (Danse)
<b>Objectifs</b>	Apprendre à identifier et exprimer ses émotions Utiliser le mouvement comme moyen d'expression
<b>Prestation</b>	Intervention d'un professeur de danse dans l'école. Ateliers par classe pendant toute l'année scolaire.
<b>Nombre de classes</b>	Toute l'école, de la PS au CM2
<b>Nombre d'élèves</b>	112 élèves
<b>Durée</b>	D'octobre 2020 à mai 2021 (70 séances)
<b>Montant demandé</b>	1 930€
<b>Contribution coopérative scolaire</b>	200€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 1 930€ à la coopérative de l'école primaire Robert Doisneau.

### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

Intervention : aucune

## 3/ Ecole primaire Pierre Perret

<b>Nom du projet</b>	Etre citoyen à l'école (sophrologie)
<b>Objectifs</b>	Développer les compétences pro-sociales Apprendre aux élèves à mieux gérer leurs émotions
<b>Prestation</b>	Intervention de Mme Dumontet, sophrologue
<b>Nombre de classes</b>	1 classe de CE1
<b>Nombre d'élèves</b>	27 élèves
<b>Durée</b>	Du 02 novembre au 17 décembre 2020 (7 séances)
<b>Montant demandé</b>	560€
<b>Contribution coopérative scolaire</b>	70€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 560€ à la coopérative de l'école primaire Pierre Perret.

### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

Intervention : aucune

<b>Nom du projet</b>	Les personnages de contes
<b>Objectifs</b>	Améliorer le vocabulaire Comprendre le récit et la récurrence des personnages
<b>Prestation</b>	Intervention de Mme Richard, conteuse professionnelle
<b>Nombre de classes</b>	Les grandes sections réparties sur 2 classes
<b>Nombre d'élèves</b>	32 élèves
<b>Durée</b>	Durant l'année scolaire (3 séances)
<b>Montant demandé</b>	630€
<b>Contribution coopérative scolaire</b>	100€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 630€ à la coopérative de l'école primaire Pierre Perret.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention : aucune

<b>Nom du projet</b>	Salades de contes
<b>Objectifs</b>	Améliorer le vocabulaire Comprendre le récit et la récurrence des personnages
<b>Prestation</b>	Intervention de Mme Richard, conteuse professionnelle
<b>Nombre de classes</b>	1 classe de CP
<b>Nombre d'élèves</b>	26 élèves
<b>Durée</b>	Entre mars et mai 2021 (2 séances)
<b>Montant demandé</b>	450€
<b>Contribution coopérative scolaire</b>	80€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une subvention de 450€ à la coopérative de l'école primaire Pierre Perret.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention : aucune

## 6. Attribution d'une subvention du Département pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs

**Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ**

La commune de Serris a accueilli, tout au long de l'année scolaire 2019/2020, dans ses équipements sportifs municipaux, les collégiens du collège Madeleine Renaud.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer des aides financières pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés dans le cadre de l'Education Physique et Sportive (EPS) au collège.

Une aide d'un montant global de 17 820 € a été accordée pour l'année scolaire 2019/2020 calculée en fonction du nombre d'élèves selon le détail suivant :

- Collège Madeleine Renaud : 540 élèves \* 33 euros : 17 820 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les subventions susvisées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention : aucune**

## 7. Attribution d'une subvention par le Département pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports

**Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ**

Le Département est l'un des acteurs contribuant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a décidé d'apporter son soutien aux Ecoles Municipales des Sports (EMS) de Seine-et-Marne pour leurs actions en faveur de l'éducation des jeunes par le sport, reconnues d'intérêt général.

Il a ainsi été décidé d'établir une convention afin de définir les engagements réciproques du Département et de la Ville de Serris.

Pour la saison 2019-2020, le montant de la subvention allouée par le Département à la ville de Serris est de 5 790 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la subvention susvisée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention : aucune**



## **8. Adoption des conventions de financement avec le Département pour la gestion des établissements d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans**

**Rapporteur** : Madame Christelle PETIT

Les présentes conventions ont pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département pour 2020 à la commune pour la gestion des crèches, Les 1001 bulles, Le Carrousel des Bébé et Terre d'éveil, ainsi que les obligations pour l'obtention des fonds.

La commune a répondu à ses obligations en transmettant les justificatifs liés à :

- L'organisation et à l'activité de l'établissement,
- Calcul de l'aide financière.

De fait, un financement au tarif de 0,54 € par heure réalisée est alloué à ces établissements. Il est doublé dans le cadre d'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique et pour l'année 2020 sera versé dans un second temps.

Ce financement annuel comprend une régularisation de l'activité réalisée l'année antérieure, après déduction de l'acompte versé l'année N-1 et un acompte égal à 70 % des heures réalisées pour l'accueil des enfants au cours de l'année antérieure.

Par conséquent, au titre des conventions reçues, les subventions de fonctionnement seront allouées comme suit :

<b>Etablissements d'accueil</b>	<b>Montant de la subvention pour 2020</b>
Les 1001 Bulles	27 321,51 €
Le Carrousel des Bébé	21 855,91 €
Terre d'Eveil	22 785,43 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement des subventions comme susvisées
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 28**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

## **9. Modification du règlement de fonctionnement du relais assistant(e)s maternel(le)s communal**

**Rapporteur** : Madame Christelle PETIT

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) communal, lieu de rencontres et d'échanges entre assistants maternels, aides à domicile, parents, enfants et professionnels de la petite enfance a ouvert ses portes en mai 2017.

Il propose des :

- Permanences administratives et d'information, téléphoniques et sur rendez-vous au sein des locaux de l'Hôtel de Ville
- Ateliers d'éveil (accueil des assistants maternels, des gardes à domicile, des enfants et leurs parents) au sein de la crèche Terre d'éveil.

L'ouverture prochaine d'un local RAM dédié à l'ensemble de ces actions, situé au 8 bis rue de Navarre, demande le remaniement du règlement de fonctionnement pour actualiser les coordonnées (adresse et contact téléphonique) du lieu d'accueil, les règles et usages des lieux afin d'accéder aux animations du RAM.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention : aucune

**10. Rétrocession de voirie, 21 route de Meaux**

**Rapporteur** : Monsieur Alain DELJEHIER

Les propriétaires actuels de la parcelle B 1454 étant sont sur le point de vendre leur propriété souhaitent régulariser une situation qui n'a pas abouti, entre la commune, le département et les consorts Ledoyen. La parcelle est en fait aujourd'hui, une voirie qui doit être intégrée au domaine public de la commune. Cette procédure de rétrocession doit donc aboutir afin qu'ils puissent vendre leur vendre le bien.

La rétrocession de la parcelle sera faite à l'euro symbolique. Les frais de notaires sont à la charge des propriétaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la rétrocession de la parcelle (en matière de Voirie, Parc, Terrain) visée ci-dessous au profit de la Commune de Serris,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte authentique de cession de la parcelle, ainsi que les pièces s'y rattachant avec les propriétaires.

Cette cession se compose d'1 dossier visible dans le tableau ci-dessous.

Propriétaires	Adresse et type d'espace à rétrocéder	N° de parcelle	Contenance en m <sup>2</sup>
Monsieur et Madame LEDOYEN, 19 route de Meaux 77700 SERRIS	21 Route de Meaux	B 1454	Environ 78 m <sup>2</sup>

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention : aucune

**11. Acquisition d'une maison d'habitation, 13 route de Meaux**

**Rapporteur** : Monsieur Alain DELJEHIER

En date du 28 juillet, Monsieur le Maire a exercé son droit de préemption pour l'acquisition d'une maison d'habitation au 13 route de Meaux.

Par cette préemption, Monsieur le Maire a souhaité pouvoir préserver le caractère harmonieux du bourg en termes de bâti et de densité de population, maîtriser le développement potentiel de zone mixte d'habitats, commerces situés en centre bourg, prendre le temps de réfléchir à sa restructuration éventuelle tout en préservant la notion de village.

Le montant du bien a été estimé à 443 000,00 € par le service des domaines.

Le montant de la déclaration d'intention d'aliéner est de 460 500,00 euros.

Il convient désormais que le Conseil Municipal acte cette cession en autorisant l'achat de ce bien au montant du prix d'acquisition, soit 460 500,00 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à l'acquisition des parcelles B 137 - B1375 - B 1383 - B 1373 sises 13 route de Meaux à Serris (77700) pour un montant de 460 500,00 €,
- Les frais d'actes de notaires seront à la charge de la Commune de Serris,
- et à signer toutes les pièces y afférentes.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **26**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **2 - Madame Fatiha GUERIN – Monsieur Dimitri ARCIS**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention : question de Madame Fatiha GUERIN**

**Madame Fatiha GUERIN** aimerait connaître le devenir de ce bâtiment que nous achetons. Comment va être utilisée cette maison ?

**Monsieur le Maire** indique que cet achat s'inscrit dans le principe de maîtrise du foncier du Bourg. Il permettra dans l'avenir de faire évoluer le bourg dans une vision globale du Val d'Europe. Il rentre dans le périmètre de sauvegarde du commerce. Cet emplacement est stratégique, au même titre que le fonds de commerce du restaurant « chez Gaston » qui vient d'être repris. Il est important de maîtriser tout ce périmètre autour de la boulangerie. L'idée est d'acheter les commerces le composant. Le local où est situé l'association OASIS et appartenant à VEA sera aussi repris par la Ville. Monsieur le Maire précise que les parkings sont compris dans le prix.

## **12. Acquisition de trois coques commerciales et d'un logement – Opération cottage d'Amilly**

**Rapporteur : Monsieur Alain DELJEHIER**

L'opération des Cottages d'Amilly est composée de 96 logements dont 24 logements en locatif social vendus à Antin Résidence et de 3 commerces.

La commune souhaite l'acquérir les 3 coques commerciales au rez-de-chaussée d'environ 400 m<sup>2</sup> et un logement T4 de 88m<sup>2</sup> pour un montant de 1 320 000,00 €.

L'objectif, à travers l'acquisition des coques, est de maîtriser le développement commercial ainsi que les loyers pratiqués dans le Bourg, favorisant de ce fait l'implantation de commerce de proximité, générant une dynamique du lieu et créant ainsi un pôle de vie dans le bourg.

Concernant le logement T4, la commune souhaite l'acquérir afin de proposer à l'un des commerçants une possibilité de logement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- A procéder à l'acquisition des trois coques commerciales et du logement susvisés pour un montant de 1 320 000,00 €,
- A signer l'acte d'acquisition et tout document y afférent.
- A approuver les frais de notaire comme étant à la charge de la commune.

Il est précisé que ces trois coques et ce logement entreront dans le domaine privé de la commune.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

## **Intervention : question de Madame Fatiha GUERIN**

**Madame Fatiha GUERIN** affirme qu'il est important de défendre les intérêts du bourg. Il serait effectivement bénéfique d'attirer dans ces coques commerciales une charcuterie et une pharmacie. Ce sont des commerces très attendus au bourg.

Elle donne toute sa confiance à Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** remercie Madame GUERIN de soutenir ce projet. Il indique qu'il a déjà trouvé un pharmacien et qu'il est encore à la recherche d'un bon artisan. Pour cela, il est prêt à mettre en œuvre toutes sortes d'aides à l'installation. La proximité du centre commercial et sa forte concurrence ne doit pas faire fuir un commerçant potentiel. Tout d'abord, un loyer modéré pourra être envisagé. Notre service juridique se charge du mode opératoire et du cadre règlementaire.

### **13. Recours aux contrats d'apprentissage**

#### **Rapporteur : Madame Martine WITON**

La commune souhaite contribuer aux objectifs éducatifs nationaux et à l'accompagnement de l'insertion des jeunes sur le marché du travail dans la période actuelle, notamment au travers l'accueil d'apprentis.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou collectivité territoriale. Cette formation en alternance aboutie à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Pour la collectivité, l'apprentissage est une opportunité d'enrichir les pratiques professionnelles par le questionnement, le regard extérieur et les échanges au sein des équipes accueillant le jeune en formation.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal, pour chaque apprenti. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le centre de formation des apprentis.

Pour cette rentrée scolaire 2020-2021, deux services d'accueil ont été identifiés, au regard de leur capacité d'encadrement et de l'intérêt d'enrichissement pour le service :

Direction / Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Direction des systèmes d'information	1	Diplôme de responsable en ingénierie systèmes et réseaux	1 an
Petite Enfance	1	Diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants	3 ans

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (CNFPT) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à notre charge le coût de la formation de l'apprenti(e) dans le CFA qui l'accueillera.

Ce dispositif a été présenté au Comité Technique Paritaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 28**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

## **Interventions : de Monsieur le Maire et Monsieur Loïc Minier**

**Monsieur le MAIRE** indique qu'avec la période difficile du moment, ce n'est pas facile pour les jeunes de trouver des contrats d'apprentissage.

Aujourd'hui, la ville a des services bien structurés et est capable de recevoir des jeunes et de les former. Certains jeunes ont posé leur candidature suite à un stage dans un service de la ville. Cela montre leur intérêt pour leur ville et pour les missions de services publics. Le personnel est motivé à former ces jeunes. C'est un accord gagnant-gagnant entre la ville et le jeune. Autant les aider car actuellement beaucoup de sociétés ont été touchées par la crise et d'autres le seront bientôt.

Notre modèle économique est en train de s'écrouler. Monsieur le Maire craint qu'il y est plus de morts hors COVID car le chômage aujourd'hui c'est 1 à 2 millions de plus en France et sur le secteur il y a eu une hausse de +30%. Sans compter que si Disney ferme ses portes de nouveau, la crise va être majeure.

**Monsieur Loïc Minier** indique que ce confinement a permis d'avoir moins de morts sur les routes. Cette période de COVID nous aura donné des informations très fortes pour les maires bâtisseurs afin d'arriver à un nouveau projet de société. C'est l'occasion de faire de nouvelles choses. En période COVID, il trouve que c'est une bonne chose que la puissance publique puisse aider les jeunes et leur apporter un emploi même d'apprentissage.

**Monsieur le Maire** rajoute qu'après chaque crise, il y a toujours des effets positifs. La note positive aujourd'hui c'est que la ville est contente de prendre ces 2 jeunes. Ils seront ainsi protégés de la crise durant leur formation.

### **Question de Monsieur Arcis :**

**Monsieur Dimitri ARCIS** se demande si le Comité Technique Paritaire (CTP) a donné son avis favorable.

**Monsieur le Maire** répond que le CTP a donné un avis favorable et enthousiasme à ce projet.

## **14. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.**

<b>Date de la décision</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant en € TTC</b>
06/03/2020	Convention d'utilisation des préfabriqués de la maison communale des 4 saisons par l'association Serris Pétanque pour la saison 2020	A titre gracieux
17/06/2020	Contrat de prestation relatif à la collecte et à la destruction de 6m3 d'archives avec la société Shred-it	1 368,00 €
19/06/2020	Construction d'un relais d'assistants maternels - lot 1 : société Thermosiani	109 055,76 €
19/06/2020	Construction d'un relais d'assistants maternels - lot 2 : société EUROBAT 77	80 589,60 €
19/06/2020	Construction d'un relais d'assistants maternels - lot 3 : société EPRIM	59 766,56 €
19/06/2020	Construction d'un relais d'assistants maternels - lot 4 : société Bernier	16 800,00 €
19/06/2020	Construction d'un relais d'assistants maternels - lot 5 : UPC	68 918,40 €
19/06/2020	Construction d'un relais d'assistants maternels - lot 6 : société EGID	36 785,60 €
01/07/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Val d'Europe Football Club du au 6 juillet 2021	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement communal en faveur de La Ruche qui dit oui du 11 juin à fin août 2020	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'association des Sports de Raquettes du Val d'Europe (ASRVE) pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'école élémentaire Robert Doisneau pour l'année scolaire 2020/2021	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association INVENTERRE pour l'année 2020/2021	A titre gracieux

02/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Val d'Europe Athlétisme pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association LES CHENES VITRAIL pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Graine d'Etoile pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association REVE pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
02/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement communal en faveur de l'association LGBT and Friends pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
03/07/2020	Convention de prestation relative à l'organisation de la saison culturelle 2021/2022 et du "Festival International d'Humour de Serris" de mai 2021	25 000,00 €
03/07/2020	Contrat de cession pour la représentation du spectacle "Haut les Nains !" par le Théâtre de l'Ecume le 20 décembre 2020	3 932,30 €
03/07/2020	Convention de prêt de documents pour les journées de la BD du 29 février au 1er mars 2020 avec Val d'Europe Agglomération	A titre gracieux
03/07/2020	Convention cadre d'échange de visibilité pour "Bougez votre été" du 6 juillet au 29 août 2020 avec Val d'Europe Agglomération	A titre gracieux
03/07/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'association de Danse et Tai-Chi pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
03/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Val d'Europe Football Club pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
03/07/2020	Contrat de prestation relatif à l'organisation d'un atelier d'initiation au graff dans le cadre de l'action "Bougez votre été 2020" avec l'association RIOFLUO le 17 juillet 2020	1 570,00 €
06/07/2020	Convention d'utilisation de la salle des Semailles en faveur de l'association Kham & Leon pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
06/07/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'association Villeneuve le Comte Tennis Club pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
07/07/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur du groupe scolaire Pierre Perret pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
07/07/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur du groupe scolaire Jules Verne pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
07/07/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur du groupe scolaire Jean de la Fontaine pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
07/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement communal en faveur du Centre Social Intercommunal pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
07/07/2020	Convention d'utilisation d'équipement communal en faveur du Centre Social Intercommunal - prolongation année 2019/2020	A titre gracieux
09/07/2020	Convention de prestation relative à deux animations Escape Game Digital et Défis de la cohésion dans le cadre de "bougez votre été" avec la société Partner Events le 25 juillet 2020 et le 22 août 2020	3 576,00 €
09/07/2020	Contrat de prestation relatif à la collecte et à la destruction de matériel informatique avec la société Shred-It	1 800,00 €
09/07/2020	Contrat de cession pour les représentations de "La Journée de la Jupe" avec la société KI M'AIME ME SUIVE les 6 et 7 novembre 2020	11 410,80 €
16/07/2020	Convention d'occupation du domaine public par un agent du val d'Europe agglomération	804,00 €
17/07/2020	Contrats de vente de prestation touristique relatifs à l'organisation de 3 journées de visite de Villages Nature dans le cadre de l'action « Bougez votre été 2020 »	1 200,00 €
22/07/2020	Demande de subvention au DSIL pour la construction de l'ALSH n°5 de Serris	618 238,25 €

22/07/2020	Exercice du droit de préemption urbain sur une maison à usage d'habitation 13 route de Meaux	460 500,00 €
28/07/2020	ANNULE ET REMPLACE N°2020-073 - Exercice du droit de préemption urbain sur une maison à usage d'habitation 13 route de Meaux	460 500,00 €
21/08/2020	Convention cadre d'échange de visibilité pour la mise à disposition de l'espace public pour la manifestation "Santé vous bien" avec Val d'Europe Agglomération le 11 septembre 2020	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Mama Cool pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Toile é Moi pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Le Corbeau et le Renard pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Le Cadran Scolaire pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Comité des Fêtes pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association CREA'RELAX pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'Ecole de Musique Serrissienne pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Infinity Gymnastics Val d'Europe (IGVE) pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur du lycée et de l'association sportive Emilie du Chatelet pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Atelier d'Expressions Corporelles Marne la Vallée pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association ASAVE pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Aïkibudo Kajo Yoseikan pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Serris Val d'Europe Savate pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de la salle des Moissons en faveur de l'association Image'in Serris pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'association du Handball Club Val d'Europe pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
21/08/2020	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Serris Balad pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
25/08/2020	Contrat de cession relatif à l'organisation du spectacle "La famille Ortiz" avec la société Atelier Théâtre Actuel le 6 février 2021	9 706,00 €
25/08/2020	Convention de prestation de service pour l'affichage libre des affiches spectacles de la saison culturelle 2020-2021 avec la société APR	2 574,00 €
25/08/2020	Convention de prestation musicale lors du Forum des Associations avec l'association Arcadium le 5 septembre 2020	250,00 €
25/08/2020	Contrat de maintenance et d'assistance pour le copieur Cabinet du Maire/DGS/DAJ avec la société Copyfax	montant coût 1000 copies de 4.20 € TTC en N&B et de 42.00 € TTC en couleur
25/08/2020	Convention de prestation relative à un atelier "découverte de la photo" dans le cadre de "Bougez votre été" avec l'association Image'in Serris le 21 juillet 2020	A titre gracieux

25/08/2020	Convention de prestation relative à la projection d'un film en plein air lors de "Bougez votre été" avec Les Toiles de Minuit le 11 juillet 2020	3 465,00 €
25/08/2020	Contrat d'entretien pour les installations mécaniques et électriques de cloches et horlogerie monumentale de l'Eglise et de l'Hôtel de Ville avec la société MAMIAS	576,00 €
25/08/2020	Contrat de cession pour la représentation de "Romanesque" de et avec Lorant Deutsh avec la société Arts Live Entertainment le 5 décembre 2020	11 077,50 €
25/08/2020	Contrat de cession pour la représentation de "10 ans après" avec Arts Live Entertainment le 16 janvier 2021	18 540,00 €
25/08/2020	Contrat de cession pour le spectacle "Cabaret loufoque - tout public à partir de 4 kg" avec la société Royal Boui Boui le 3 décembre 2020	1 100,00 €
27/08/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de la Fondation Poidatz pour l'année 2020/2021	A titre gracieux
27/08/2020	Contrat de corrélation relatif à l'organisation du spectacle "Le Syndrome du Playmobil" avec la société Kalmia Productions les 19 et 20 février 2021	60% des recettes de la billetterie
27/08/2020	Contrat de cession pour la représentation de Denise dans "Incontrôlable" avec ARS Productions SASU le 26 septembre 2020	2 637,50 €
27/08/2020	Contrat de cession pour le spectacle "Nature" avec Florent Peyre avec Borderline Productions le 17 octobre 2020	7 912,50 €

**Questions diverses :**

Aucune

---

**La séance est levée à 21h43**

La Secrétaire de séance,



Madame Martine WITON